



## reembauche apres un licenciement

Par **rose93**, le **18/02/2010** à **20:12**

Bonjour,  
voilà je me suis fait licenciée économique en mai 2009  
j'ai été dans cette société depuis 8 ans.

décembre 2009 je vois une annonce qui recherche une personne pour mon poste le même

suite à cette annonce je fais ma lettre de priorité de réembauche  
et il m'annonce que non pas il n'y a pas de poste et problème de budget

février embauche d'une nouvelle personne à mon poste

je vais réclamer un accord amiable sans passer par les prudhommes  
je peux estimer une fourchette de combien?

et au prud'homme je peux demander un licenciement économique abusif non?

merci de vos réponses

;

Par **tof54304**, le **20/02/2010** à **15:11**

lorsqu'un licenciement sur un poste a eu lieu l'employeur ne peut pas embaucher un autre  
dans les 6 mois qui suivent le licenciement or tu as été licencié en mai et il n'a réembauché en  
décembre

--> mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre

donc supérieur à 6 mois

De plus le licenciement économique "abusif" n'existe pas

==> <http://juristedroit.e-monsite.com/>